



MOULT-CHICHEBOVILLE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

RETOURS MRAE

Ref : 23-021 // Mai 2025

I. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA MRAE ET REPONSES

Thème	Préconisation	Ce qui a été dit
Contenu du dossier	Recommande de compléter l'étude d'impact par : - une présentation des solutions de substitution raisonnables et de leur comparaison au regard des enjeux environnementaux et sanitaires ; - une justification du périmètre du projet global, qui comprendrait l'ensemble des opérations de lotissement prévues, en cours ou réalisées dans le secteur ; - une analyse des effets cumulés du projet de lotissement avec ceux de l'ensemble des autres projets, d'aménagement en cours ou prévus sur le territoire communal sur l'environnement et la santé humaine, conformément à l'article R 122-5 du code de l'environnement. - recommande de compléter le sommaire du document dénommé « étude d'impact » par une pagination totale afin de faciliter l'accès du lecteur aux différentes composantes du dossier.	Une comparaison des scénarios a été ajoutée dans l'étude d'impact, ainsi qu'une comparaison avec les autres projets.
Résumé technique non	Recommande de présenter, dans le résumé non technique, les solutions alternatives envisagées par la collectivité et la justification des choix retenus. Elle recommande également de présenter, dans ce document, une synthèse globale des impacts sur l'environnement et la santé humaine du projet envisagé ainsi que les mesures prévues pour les éviter, les réduire, voire les compenser et les impacts résiduels afin de faciliter la bonne compréhension du projet par le public.	Le RNT a été complété
Faune flore	Recommande de compléter l'état initial de l'environnement par une étude faune-flore réalisée sur l'intégralité des quatre saisons. Compléter les inventaires des chiroptères et des insectes pour lesquels, il est indiqué, dans le dossier, qu'ils sont en cours d'analyse.	L'étude d'impact a été complétée par l'écologue. Ces paragraphes sont développés dans l'étude d'impact et dans l'annexe 3.

Thème	Préconisation	Ce qui a été dit
Natura 2000	-	
ENR	-	
Composition	-	
Densité & composition	-	
Eaux usées	Recommande de réexaminer le projet d'aménagement « Artémis » au regard de l'insuffisante capacité des dispositifs de traitement des eaux usées supplémentaires engendrées par l'augmentation de population envisagée dans ce lotissement et également par tous les autres projets d'aménagements en cours ou prévus sur l'ensemble du territoire raccordé à la station d'épuration d'Argences.	C'est le poste de refoulement qui doit être adapté, et non la station d'épuration. Les travaux nécessaires ont été budgétés par la communauté de commune de Valès Dunes en 2025 et le problème sera réglé dans l'année.
Eaux pluviales	Recommande de préciser, dans le dossier, les mesures de protection prévues en ce qui concerne l'écoulement des eaux pouvant affecter l'aquifère du Dogger et le périmètre des captages d'eau potable.	Dans le cadre de sa stratégie foncière, la commune se porte acquéreur des terrains classés en zone naturelle et des périmètres de captage sur son territoire. Cela permettra de mieux les protéger. Une annexe supplémentaire porte sur le sujet et développe plus en détail ces éléments. D'autre part, des mesures de protection des ouvrages d'infiltration seront mises en place. Cela passera par un examen visuel des noues et une facilité à traiter les zones éventuellement polluer grâce aux redans qui compartimenteront les incidents.

Thème	Préconisation	Ce qui a été dit
Eau potable	Recommande de réexaminer, précisément, les capacités des différents réseaux d'eau potable à satisfaire les besoins du projet présenté ainsi que tous les projets en cours ou envisagés dans les territoires desservis par ces mêmes réseaux, en prenant en compte la raréfaction de la ressource en eau du fait du changement climatique.	À ce jour, l'eau potable nécessaire au fonctionnement du projet pourra être produite par le syndicat des eaux. À un horizon plus large, les capacités des forages sont incertaines en raison des potentiels épisodes de sécheresse. A son échelle, le projet tente de limiter cet impact par la mise en place de règles concernant la consommation d'eau comme l'interdiction de la construction de piscines individuelles. Notons néanmoins que l'impact des sécheresses portera sur l'ensemble du secteur et pas seulement sur le projet. Le problème de desservir l'ensemble de l'agglomération caennaise relève d'un enjeu politique et devra être traitée en concertation avec tous les acteurs dans le cadre d'une stratégie à très long terme. Le projet étant réparti sur 15 ans ses travaux pourront être réalisés sur la même période.
Biodiversité	Recommande de compléter l'étude d'impact, par une analyse plus approfondie des impacts du projet sur la biodiversité, en particulier les espèces protégées identifiées sur le site et par la présentation des mesures appropriées et proportionnées, dans le cadre de la démarche « éviter, réduire, compenser ».	L'étude d'impact a été complétée par l'écologue. Les zones de cultures ont un intérêt faible pour les espèces présentes sur site. L'agrandissement des habitats de type « parc arboré » et du linéaire de haie devrait améliorer l'état initial pour la biodiversité.
Biodiversité	Recommande de confirmer l'intention affichée de maintenir l'intégralité des espaces et éléments naturels existants dans le périmètre de l'aménagement, notamment la haie d'orientation nord-sud qui le traverse et d'apporter les précisions nécessaires à la compréhension du dossier sur ce point.	Les haies existantes seront maintenues, notamment le long de la rue du traité de Rome, et renforcées.
Paysage	Recommande de présenter un traitement paysager complet et précis du projet d'aménagement envisagé par des photomontages présentant différents cônes de vue et par des documents graphiques clairs.	Le parc sera un véritable espace multifonctionnel. Havre de biodiversité, il contiendra des espaces de jeux, des équipements sportifs, un amphithéâtre d'extérieur et des ressources pédagogiques. Plus de détails sur ces aménagements sont présentés dans le document principal.

Thème	Préconisation	Ce qui a été dit
Consommation espaces agricoles	Recommande à la communauté de communes Val es Dunes de reconsidérer ses projets de lotissements, et plus globalement d'aménagements, au regard de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers qu'ils induisent et de la trajectoire nécessaire pour inscrire le territoire vers l'objectif de réduction de cette consommation à l'échéance de 2031 fixé, à l'échelle du SCoT de Caen Métropole, par le Sraddet de Normandie.	Ce projet est porté à l'origine par la collectivité, qui a besoin se développer pour affirmer son rôle de pôle principale. Par soucis de sobriété seuls 16,5 des 37 ha initialement urbanisables seront construits tout en respectant des objectifs de densité fort. Ces objectifs ont été établis en cohérence avec le SCoT de Caen Métropole.
Climat	Recommande de réaliser un bilan prévisionnel complet des émissions de gaz à effet de serre générées par le projet dans l'ensemble de ses composantes et de ses effets directs et indirects (y compris les trafics induits), afin de définir des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation à la hauteur des enjeux climatiques. Elle recommande d'être plus ambitieux et plus volontariste dans les mesures favorisant la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables et de récupération.	L'étude d'impact mise à jour comporte un bilan carbone. Celui-ci conclut que le projet a un impact quasi nul sur le carbone sur le long terme grâce à la mise en place d'espaces verts et aux logements plus performants thermiquement.
Changement climatique	Recommande d'évaluer le phénomène d'îlots de chaleur urbain à l'état actuel et projeté.	Étant donné le caractère périurbain du projet, celui-ci ne devait pas subir de d'effet d'accumulation de la chaleur comme dans les îlots de chaleur urbain. En effet, le schéma suivant montre bien que la zone n'est pas la plus vulnérable. En outre, le confort thermique sera assuré par des liaisons cyclable et piétonne fortement arborées le long de la RD 75 et au sein du parc. Ainsi les passants profiteront de l'effet d'ombrage, leur permettant de mieux supporter l'air extérieure en plein été. Le parc étant situé au plan cœur du projet, il agira comme un véritable poumon vert participants d'autant plus à l'effet rafraîchissant aux alentours.
Pollution atmosphérique	Recommande de compléter l'analyse de l'état initial de la qualité de l'air. Elle recommande également d'identifier les impacts du projet d'aménagement en matière de qualité de l'air et de définir les mesures d'évitement, de réduction voire de compensation adaptées et proportionnées.	L'étude d'impact mise à jour comporte un bilan carbone. Celui-ci conclut que le projet a un impact quasi nul sur le carbone et donc sur la qualité de l'air sur le long terme grâce à la mise en place d'espaces verts et aux logements plus performants thermiquement.

Thème	Préconisation	Ce qui a été dit
Nuisances sonores	Recommande de d'actualiser l'état initial de l'environnement s'agissant des nuisances sonores compte tenu du caractère ancien du diagnostic acoustique réalisé (2018), de l'évolution des activités industrielles et économiques environnantes, de l'augmentation du trafic routier, de l'évolution du trafic ferroviaire, ainsi que de l'augmentation de population engendrée par les aménagements réalisés ou envisagés à proximité du lotissement « Artémis ». Recommande de compléter l'étude d'impact par une étude acoustique à l'état initial et une modélisation du bruit à l'état projeté afin d'évaluer précisément les niveaux d'exposition des populations au bruit, notamment dans la partie sud située à proximité de la RD 40 et de la voie ferrée, et de définir des mesures d'évitement et de réduction adaptées en conséquence, par référence aux valeurs limites recommandées par l'OMS en matière de bruit d'origines routière et ferroviaire. Elle recommande également de préciser la mesure de réduction relative à la création d'un merlon végétalisé dans la partie sud du site du projet ainsi que les modalités de sa mise en œuvre et d'évaluer les effets attendus de cette mesure.	Cette étude sera actualisée par la suite. Cela permettra de mieux caractériser le bruit sur la zone et de préciser les caractéristiques des merlons. A cette phase, leur emprise exacte sera définie pour mesurer la réduction effective.
Mobilités	Recommande de définir, dans le cadre du projet et en lien si nécessaire avec les autorités compétentes, des mesures plus ambitieuses, plus précises et de portée plus immédiate visant à favoriser les modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme.	Le tracé des liaisons douces permettra aux futurs habitants de rejoindre directement la gare relais, située à 3 minutes en vélo et 13 à pied, sans véhicules. D'autre part, la commune est en négociation avec la SNCF et les trains Nomad pour améliorer la desserte avec des arrêts plus fréquents et aménager le pôle. Deux parkings situés rue du traité de Rome seront accessibles à tous et pourra servir d'accès au parc et de pôle de covoiturage. La réalisation du présent projet va permettre à la commune la réalisation des pistes cyclables communales.